

A Paris, un "carnet de santé" linguistique pour améliorer l'offre de formation de français

avril 2010

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)

Type d'action

- Développement social
- Inclusion
- Accessibilité
- Santé

Département

Paris (75)

Porteur(s) de l'action

Ville de Paris

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de favoriser l'apprentissage de la langue française pour les étrangers vivant à Paris et par là même favoriser leur intégration sociale, la Ville de Paris a développé un livret d'apprentissage du français, véritable "carnet de santé" linguistique permettant de coordonner au mieux les différents "opérateurs" intervenants dans ce processus de formation. Un outil simple conçu, expérimenté et diffusé dans le cadre d'une coopération inter-service (et institutionnelle) élaborée sur le mode projet.

Origine(s)

Avec un flux migratoire annuel de 10 000 nouveaux arrivants non communautaires et une population étrangère dépassant les 300 000 individus, l'apprentissage de la langue française représente un enjeu fort de socialisation sur le territoire parisien et implique une large diversité d'acteurs. Au total 8 500 personnes suivent des cours municipaux pour adultes et 6 500 des cours mis en place par des associations soutenues par la municipalité.

En 2007, dans un rapport consacré à l'évaluation de la "formation linguistique pour les Parisiens maîtrisant mal ou peu le français", l'inspection générale de la Ville de Paris dresse le constat du peu de lisibilité de l'offre d'apprentissage dispensé sur le territoire parisien. Le rapport recense ainsi les différents dispositifs d'accès à la langue existant, et décrit un maillage complexe mêlant organismes nationaux (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations - Anaem - et Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - Acse), régionaux (Région Ile de France) et municipaux. Au sein même de la Ville de Paris, six directions sont engagées dans des actions de formation : la Direction des affaires scolaires (Dasco), qui organise des cours municipaux d'adultes; la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration (DPVI), qui subventionne des associations assurant des cours de formation linguistique extensive et de savoirs de base à visée socialisante; la direction du développement économique et de l'emploi (DDEEES) dans le cadre du plan départemental d'aide à l'emploi; la direction de la Jeunesse et des sports (DJS) au sein des centres d'animation ou des antennes jeunes; et enfin, la direction des Ressources humaines de la ville pour une partie de son personnel.

Le rapport estime le système difficile à déchiffrer notamment pour le public visé. En dépit de l'extrême hétérogénéité des personnes rencontrées par ses auteurs, un consensus se dégage pour considérer que ce système doit évoluer vers davantage de rigueur et de transparence et une meilleure coordination des acteurs. L'inspection générale plaide alors en faveur de la mise en oeuvre par la

Ville de Paris d'une véritable politique transversale de formation linguistique qui serait pilotée par sa Délégation à la politique de la ville et de l'intégration.

En réponse à ces préconisations, la Mission intégration, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme (DPVI) pilote depuis 2008 les actions linguistiques menées par les directions de la ville de Paris avec pour objectifs de faire évoluer l'offre dans le sens d'une plus grande lisibilité et d'assurer une meilleure coordination des acteurs. C'est la nécessité de mettre davantage de cohérence dans les formations qui a conduit la municipalité à créer un outil spécifique et unique à destination de tous les bénéficiaires de cours de français : le livret d'apprentissage du français.

Description détaillée

L'apprentissage d'une langue relève d'un long processus qui nécessite d'être inscrit dans un parcours de formation où les différents stages doivent pouvoir s'enchaîner dans le cadre d'une progression des acquis. Or, la coordination entre les multiples structures et acteurs intervenants dans la formation n'existe pas du fait de l'absence de passerelles entre ces différentes offres à l'échelle parisienne. En outre, les apprenants, et plus particulièrement les non communicants (personnes non francophones ne maîtrisant pas le français à l'oral), connaissent des difficultés pour s'inscrire dans une formation adaptée à leurs besoins, car, de fait, ils n'ont pas la capacité de formuler leurs compétences et d'évoquer leur parcours d'apprentissage et peuvent ainsi d'une année à l'autre, être amenés à recommencer à « zéro ».

Le Livret d'apprentissage du français entend répondre à ces problématiques : il aide ainsi l'apprenant à construire son projet de formation et à progresser dans ce parcours à l'échelle parisienne. Parfois comparé au carnet de santé de l'enfant ou encore à un « passeport langagier », il a pour but de faciliter le passage d'un cours vers un autre quelles que soient les structures, les formateurs ou les dispositifs. Il donne la possibilité à l'apprenant de témoigner de son niveau d'apprentissage de la langue et de la culture françaises, de consigner ses acquis pour faciliter son orientation dans la poursuite de son apprentissage et d'élaborer un véritable projet de formation.

Composé d'une cinquantaine de pages, le [Livret est structuré en deux parties](#). La première centrée sur l'apprenant, permet de cerner son parcours d'apprentissage en l'inscrivant dans son contexte personnel et en présentant les cours de français qu'il a suivis, sa connaissance d'autres langues, sa vie et son projet de formation sur les cinq années à venir. En bref une autobiographie "linguistique". La seconde partie porte sur les acquis en français et permet notamment de représenter graphiquement l'évaluation globale de l'apprenant sur les cinq années du projet. La diversité et l'exhaustivité des rubriques du Livret permettent de cibler tous les bénéficiaires des dispositifs soutenus par la collectivité de Paris quelle que soit la formation suivie (ateliers de savoirs linguistiques, cours d'alphabétisation ou de français langue étrangère) et la structure la dispensant.

Une démarche fédératrice et de mutualisation

Au-delà du bénéfice de rationalisation du parcours de l'apprenant, la démarche projet impulsée par le développement du livret a permis de créer du lien et de fédérer les structures de formation directement ou indirectement liées à la Ville, de mutualiser leurs compétences et savoir-faire, d'améliorer la qualité des dispositifs de formation, et d'établir une meilleure cohérence entre ces dispositifs.

Initiée dès 2007, la réalisation du Livret a été confiée dans le cadre d'un appel d'offre au cabinet Ecrimed, spécialiste de l'ingénierie de formation et de pédagogie du français langue seconde. Piloté

par la DPVI avec la collaboration de la Direction des affaires scolaires de la ville de Paris, le projet a réuni dans une démarche de concertation et d'expérimentation l'ensemble des directions municipales qui interviennent sur l'apprentissage du français et les acteurs parisiens concernés par la formation des langues (cours municipaux pour adultes, Association CAC, Association pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés et leurs familles, Solidarité et jalons pour le travail-Paris, Accueil et reclassement féminin 'uvre des gares...), soit une soixantaine d'associations ou de centres sociaux mais également une vingtaine d'organismes de formation. L'objectif était d'atteindre un consensus pour que le Livret soit un outil de progrès pour l'ensemble des acteurs concernés. Une attention particulière a été ainsi portée à la création d'un corpus représentatif des différents dispositifs et publics (représentation des différentes formations proposées, maillage territorial, etc.).

Ainsi, dans un premier temps et avant de travailler à la conception de l'outil proprement dit, le cabinet a étudié les documents déjà existants afin de comprendre et d'analyser l'offre parisienne, tels que les rapports des diagnostics locaux centrés sur des actions linguistiques des quartiers de la politique de la ville (13e, 18e et 19e arrondissements) ou l'étude réalisée par l'Inspection générale de la ville de Paris sur cette thématique. Par la suite, des entretiens individuels et semi-directifs ont été réalisés avec les responsables pédagogiques et administratifs des six directions municipales concernées, les organismes de formation ou les associations. Ces travaux vont conduire à des premières pistes de réflexion débattues dans le cadre du comité de pilotage de l'action réunissant les six directions de la mairie de Paris (DPVI, Dasco, Dases, DJS, DDEEES, DRH).

Une expérimentation pour intégrer l'expérience des apprenants et des formateurs

Une première version du livret est ainsi conçue à la fin de l'année 2007 qui va être expérimentée aux mois de février et avril 2008 afin d'y apporter des modifications pour rendre l'utilisation plus conforme aux besoins des formateurs et des apprenants. Pour assurer le maillage territorial, quatre zones géographiques significatives ont été définies et quatre référents (issus de la DASCO, la DASES et la DPVI) désignés pour leur coordination. Dès lors, sous l'impulsion du référent, chaque direction mobilise des structures qui vont tester le Livret (entre 5 et 10 structures sélectionnées par zone). Une équipe composée des quatre référents, des enseignants conseillers pédagogiques des services scolaires, de stagiaires universitaires et de représentants des structures, va piloter l'expérimentation sur le terrain qui comporte trois étapes :

- Une première visite pour identifier avec la structure le groupe testant le livret ;
- Une deuxième pour observer en temps réel l'expérimentation lors de la formation ;
- Et enfin, une troisième rencontre pour formaliser dans un questionnaire le rendu d'expérimentation : la notion testée, les points d'amélioration à apporter, les observations des apprenants, etc

De juin à juillet 2008, des réunions de travail sont réalisées pour assister Ecrimed dans cette phase de corrections, de relecture et de mise en page. Au mois d'octobre 2008, une version amendée et finalisée est présentée aux structures (300 structures invitées) lors d'une réunion de lancement à l'invitation de l'élue adjointe au maire de Paris en charge de l'intégration et des étrangers non communautaires.

Depuis son lancement en octobre 2008, le livret a été diffusé à 15 000 exemplaires auprès des six directions de la municipalité et des organismes partenaires. Le document a reçu un accueil très favorable auprès des publics concernés. Il permet notamment un échange en tête à tête formateur/stagiaire pour son remplissage qui favorise l'accompagnement et le lien. En outre, des centres de ressources, des organismes de l'Etat ou des universités l'ont sollicité.

Pour optimiser son utilisation, une phase dite d'appropriation est conduite à compter de septembre 2009. Il s'agit d'accompagner deux groupes de « formateurs-relais » (responsables pédagogiques, coordinateurs pédagogiques ou formateurs), bénévoles ou non, à l'utilisation du Livret pour qu'ils en assurent l'appropriation dans leurs structures et au-delà participent à la réalisation d'un Guide d'utilisation présentant des modalités de mise en oeuvre du Livret selon les publics, les rythmes et les objectifs des formations. La première version de ce guide a été rendue à la fin du mois de février 2010, il devrait être imprimé en mai et diffusé en juin 2010.

Bilan

- Coordination et mutualisation de l'offre d'apprentissage du français.
- Rationalisation du parcours d'apprentissage du français pour le public non francophone.
- Fédération des directions municipales.

Partenaire(s)

Ville de Paris : DPVI, Dasco, Dases, DJS, DDEEES, DRH
Associations et organismes de formation parisiens
Ecrimed

En complément

[livret-dapprentissage-du-francais.pdf](#)

Contact

GUICHARD François

Directeur

DPVI

Adresse : 6 rue du département
75019
Paris

Tél. : 01 42 76 81 00